

République Française
Département Loire-Atlantique
Marsac-sur-Don

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/05/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai à onze heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle LES 3 ARCHES, la close 44170 Marsac-sur-Don sous la présidence de Monsieur de TROGOFF, doyen, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le dix-huit mai deux mille vingt.

Présents : DE TROGOFF Hervé ; POUPARD Dominique ; PINSON-LERAY Géraldine ; COUROUSSÉ Gilles ; FIOT Nathalie ; ROUILLON Gérard ; TISSOT Yves ; ROPTIN Michel ; NAËL Benoit ; MONNIER Sarah ; SALMON Karen ; TEMPLÉ Aurélie ; VICET Régis ; BOURDEAU Odile ; JACQMIN Philippe ; LE CALOCH Christian

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture

Le : 25/05/2020

Et

Publication ou notification du :
25/05/2020

Excusées : GELLÉ Bérangère (pouvoir à Mme BOURDEAU) ; WEILAND Coralie (Pouvoir à Mme SALMON) ; DELORME Julie (pouvoir à M. Poupard)

A été nommé(e) secrétaire : VICET Régis

2020-07 Élection des adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 18

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 10

A obtenu :

– Liste 1 menée par Dominique POUPARD : 13 (treize) voix

La liste n°1 menée par DOMINIQUE POUPARD ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Premier adjoint : POUPARD Dominique
- Deuxième adjoint : PINSON-LERAY
- Troisième adjoint : COUROUSSÉ GILLES
- Quatrième Adjoint : FIOT Nathalie

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :



En mairie, le 25/05/2020

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hervé de Trogoff". The signature is written over a horizontal line.

Hervé de Trogoff